

LES ENJEUX DE LA FORMATION

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations,

à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Le programme de formation pratique suivi est le REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité Citoyenne) comme suit :

PERMIS B / AAC
Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

PROGRAMME DE FORMATION
REMC

C1
Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- ☐ a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- ☐ b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- ☐ c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- ☐ d. Démarrer et s'arrêter.
- ☐ e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- ☐ f. Utiliser la boîte de vitesses.
- ☐ g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- ☐ h. Regarder autour de soi et avertir.
- ☐ i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

C2
Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- ☐ a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- ☐ b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- ☐ c. Adapter l'allure aux situations.
- ☐ d. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- ☐ e. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- ☐ f. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- ☐ g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

C4
Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- ☐ a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- ☐ b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- ☐ c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- ☐ d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- ☐ e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- ☐ f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- ☐ g. Pratiquer l'écoconduite.

C3
Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- ☐ a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- ☐ b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- ☐ c. Passer des virages et conduire en déclivité.
- ☐ d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- ☐ e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- ☐ f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- ☐ g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- ☐ h. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5 ans votre réussite au code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est l'auto-école avec l'élève, qui décide sur (rdv permis) dans quel centre et à quelle date vous devez passer votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu de l'examen. Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 min et est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
 - suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
 - réaliser une manœuvre ;
 - procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
 - appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
 - adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

-1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen, sans fautes éliminatoires. Cependant certains points sont très faciles à obtenir. Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points, les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points, courtoisie au volant 1 points bonus et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné).

Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Il y aura aussi une manœuvre.

Ci-dessous la grille d'évaluation

AUTO ECOLE GRANDCLEMENT

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 06/08/2015
L'expert(e) : MOUSTAKIR
Codes spécifiques : 01

Candidat
Nom : MULLER
Prénom(s) : THEO FRANCOIS
NEPH : 130668200806
Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3				
Connaitre et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaitre et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers									
Partager la chaussée						0,5	0,5		
Maintenir les espaces de sécurité								1	
Sous-totaux				1	10	9	0,5	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				0					
Courtoisie				0					
Total général					22				

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical